

L'an deux mil quinze, le premier avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : Mme Claire BERTHELOT, Mme Evelyne CARDEY, Mme Tatiana CARON LAGNACH, M. Claude DORiot, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, Mme Danielle LORION, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Annelise TABET, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENAIRE.

Etaient absents excusés : Mme Sabine BEAUDOIN ayant donné procuration à Mme LORION, Mme Gaëlle DAUCOURT ayant donné procuration à M. VALDENAIRE, M. GARRET Hervé, M. René RICHE ayant donné procuration à M. JOURDAIN.

Etait absent non excusé : Néant

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M. Lionel PIEGELIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2015.

Ordre du jour :

- Contributions directes 2015
- Budget primitif 2015
- Subventions
- Cession à SCI LE RONDELLOT
- Renouvellement contrat enfance jeunesse

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 24 février 2015.

N° 01-04-2015 : FINANCES –VOTE des TAUX D'IMPOSITION 2015 :

Vu le code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'état fiscal notifiant pour l'exerce 2015 les bases prévisionnelles d'imposition ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 605 920 € ;

Compte tenu de ces éléments, le maire propose au conseil municipal de maintenir les taux de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2014 et de les reconduire à l'identique soit :

Taxe d'habitation	10.24 %
Taxe sur le foncier bâti	20.44 %
Taxe sur le foncier non bâti	29.95 %

POUR : 18 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

N° 02-04-2015 : FINANCES - VOTE du BUDGET PRIMITIF 2015 :

Mme GRANDJEAN donne lecture au conseil municipal d'une proposition de budget faite par le Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2015 tel que proposé par le Maire et dont la balance suit:

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 191 490.08 €	1 191 490.08 €
Section d'investissement	979 539.95 €	979 539.95 €
TOTAL	2 170 850.03 €	2 170 850.03 €

POUR : 18 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

N° 03-04-2015 : FINANCES - ATTRIBUTION SUBVENTIONS :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions suivantes :

Associations	Montant
Anciens Combattants	80 €
Dampierre Foot	2 800 €
Eglise luthérienne - EDF temple	150 €
Espérance	1 700 €
FJEP	1 900 €
FJEP pour tennis	250 €
Médaillés militaires	50 €
CC Etupes	200 €
APASAD	10 036.62 €
Restos du cœur	180 €
Pour voyages scolaires	35 €/élève

Suite à une demande formulée par l'école primaire, le conseil municipal décide de verser une subvention de 35 € par enfant, soit un total de 1 050 €, pour un voyage scolaire dans la Meuse du 17 au 19 juin.

POUR : 18 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

N° 04-04-2015 : FINANCES - DEMANDE de SUBVENTION FONDS de CONCOURS PMA :

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité de solliciter PMA dans le cadre des fonds de concours pour obtenir une subvention pour les travaux sur les bâtiments communaux. Le dossier devra être déposé avant le 1^{er} mai.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter PMA dans le cadre des fonds de concours.

POUR : 18 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

N° 04-01-04-2015 : FINANCES - DEMANDE de SUBVENTION au CONSEIL GÉNÉRAL : RÉHABILITATION de BATIMENTS COMMUNAUX :

N° 04-02-04-2015 : FINANCES - DEMANDE de SUBVENTION DETR : RÉHABILITATION de BATIMENTS COMMUNAUX :

N° 04-03-04-2015 : FINANCES - DEMANDE de SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE : RÉHABILITATION de BATIMENTS COMMUNAUX :

Le maire rappelle que la commune envisage de faire des travaux de réhabilitation sur les bâtiments communaux :

- ✓ Extension d'une maternelle et réhabilitation de locaux en atelier municipal
- ✓ Réhabilitation des ateliers municipaux en restauration scolaire et accueil périscolaire

dont le montant s'élève à 884 228 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ s'engage à réaliser et à financer les travaux sur les bâtiments communaux cités ci-dessus et localisés rue du Monument, rue des Rochers et rue de la Place à Dampierre les Bois – 25490-
- ✓ se prononce sur le plan de financement suivant:

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux
DETR	Construction scolaire Accueil périscolaire Ateliers municipaux	221 000 €	25 %
CONSEIL GENERAL	Préau	13 000 €	28 %
RÉSERVE PARLEMENTAIRE		80 000 €	
FONDS CONCOURS PMA		300 000 €	
Total		614 000 €	

Fonds libres = 270 228 €

- ✓ sollicite l'aide financière du Conseil Général, une aide financière dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires et une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire ;

- ✓ demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;
- ✓ s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

N° 05-04-2015 : CESSION à la SCI LE RONDELLOT : MODIFICATION DÉLIBÉRATION du 30 SEPTEMBRE 2014 :

Monsieur BADAIRE étant présent à cette réunion, le maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour afin de délibérer en premier sur cette question.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Après bornage par un géomètre, la superficie définitive de la parcelle AB 110 est de 61 ares 69.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la nouvelle superficie de la parcelle AB 110 qui sera cédée à la SCI le Rondelot (MM. BADAIRE Matthieu, Florian et Jean-Claude) et autorise le maire à signer tous actes à venir. Les autres conditions de la délibération du 30 septembre 2014 restent inchangées.

POUR : 18 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

N° 06-04-2015 : RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à renouveler le contrat enfance jeunesse dans le cadre des activités périscolaires pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

POUR : 18 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :

01-04-2015– Vote des taux d'imposition 2015

02-04-2015 – Budget primitif 2015

03-04-2015 – Attribution subventions

04-04-2015 – Demande de subvention fonds de concours PMA

04-01-04-2015 – Demande de subvention au Conseil Général – réhabilitation bâtiments communaux

04-02-04-2015 – Demande de subvention DETR – réhabilitation bâtiments communaux

04-03-04-2015 – Demande de subvention Réserve parlementaire – réhabilitation bâtiments communaux

05-04-2015 – Cession terrain à SCI LE RONDELLOT

06-04-2015 – Renouvellement contrat enfance jeunesse

TIROLE Marc, Maire	
MULLER Vincent	
GRANDJEAN Maryse	
LEHMANN Daniel	
CARDEY Evelyne	
JOURDAIN Jean-Claude	
THIERY Gisèle	
DORIOT Claude	
EGGENSCHWILLER Jacques	
RICHE René	Absent excusé
PIEGELIN Lionel	
LORION Danielle	
TABET Annelyse, secrétaire de séance	
BEAUDOIN Sabine	Absente excusée
GARRET Hervé	Absent excusé
BERTHELOT Claire	
VALDENAIRE Gilles	
CARON LAGNACH Tatiana	
DAUCOURT Gaëlle	Absente excusée